

Séance publique du conseil communal du 3 avril 2025

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre, Mme Danielle SIMON-ARENDE et M. Jeff LISARELLI, échevins, M. Manuel BECKER, Mme Monique BODEVIN-WOLFSFELD, M. Tom FABER, Mme Monique KUFFER, M. Norbert NILLES, M. Luc PAULY, M. Romain REDING et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation du programme d'activités du pacte climat ;
2. Approbation de la modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Parc Worré » à Redange/Attert ;
3. Approbation du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) « Parc Worré » à Redange/Attert ;
4. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
5. Participation à l'appel à projet de l'Etat pour des bornes de recharges pour voitures électriques ;
6. Décision relative à la prolongation d'une ligne de trésorerie ;
7. **HUIS CLOS** : Nomination d'un membre supplémentaire à la commission consultative communale « Kropemann » ;

Divers.

Toutes les décisions, à part celle de reporter les points 2 et 3 à une date ultérieure ainsi que celle relative à la nomination d'un membre supplémentaire à la commission communale « Kropemann », ont été prises à l'unanimité.

Approbation du programme d'activités du pacte climat

Après explication par un collaborateur du service technique, membre de la commission consultative communale compétente, le programme d'activités du pacte climat 2.0. a été approuvé.

Approbation de la modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Parc Worré » à Redange/Attert

Suite à l'introduction au présent point de l'ordre de jour effectuée par M. le Bourgmestre et après l'explication du dossier, effectuée par le préposé du service technique communal, M. le conseiller communal, Tom FABER contestait que l'avis émis par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 24 juin 2024 faisait défaut lors de la consultation du dossier comprenant les pièces à l'appui. Par conséquent, le vote relatif à l'approbation de la modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Parc Worré » à Redange ainsi que celui concernant l'approbation du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) « Parc Worré » à Redange/Attert est reporté, par 10 voix affirmatives contre 1 voix négative, à l'ordre de jour de la prochaine séance du conseil communal.

Approbation du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) « Parc Worré » à Redange/Attert

Ce point de l'ordre du jour sera reporté à une date ultérieure.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

- Approbation du contrat de bail du 5 mars 2025, conclu entre la commune de Redange/Attert et M. Joe BECKER concernant la location d'une parcelle de terrain au jardin collectif communal « Réidener Gaart », sis commune de Redange, rue Fraesbich au prix de 50.- € par an et une caution unique de 100,00.- € en guise de garantie ;
- Approbation du contrat de concession d'un droit de superficie et de vente des constructions, numéro 14.589/2025 du 20 mars 2025 par lequel l'Administration Communale de Redange/Attert concède au Syndicat intercommunal « Réidener Schwëmm » un droit de superficie pour un terme de 30 ans ainsi que la vente des constructions érigées sur le terrain en question moyennant le prix symbolique d'un euro (€ 1.-) ;
- Approbation de l'acte notarié du 13 mars 2025 concernant la constitution de servitude d'une parcelle au nom de CREOS LUXEMBOURG S.A., sise à Redange/Attert, au lieu-dit «An der Fraesbich», appartenant à la commune de Redange/Attert, inscrite au cadastre comme suit:

- Parcalle numéro 128/4788, lieu-dit « An der Fraesbich », place d'une contenance de 1 are 15 centiares.
- Approbation du contrat du 27 mars 2025 conclu entre la commune de Redange/Attert, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et M. et Mme LISARELLI-SCHLEICH de Lannen concernant la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers à haute tige et la mise en place d'une clôture sur les fonds inscrits au cadastre comme suit : Commune de Redange/Attert, section A de Lannen, au lieu-dit « Auf den Praumenbaeumen », numéros 275/1248, 276/1527 et 276/1526 ;
- Approbation du contrat du 27 mars 2025 conclu entre la commune de Redange/Attert, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Mme ORIGER-ANDRE de Nagem concernant la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers à haute tige et la mise en place d'une clôture sur les fonds inscrits au cadastre comme suit : Commune de Redange/Attert, section A de Lannen, au lieu-dit « Scheckenfeld », numéro 369/1681.

Participation à l'appel à projet de l'État pour des bornes de recharges pour voitures électriques

Décision de participer par l'intermédiaire du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » au 6^e appel à projets de l'État luxembourgeois destiné à encourager les entreprises à investir dans des infrastructures de charge pour véhicules électriques ouvert du 3 février au 3 juin 2025, en soumettant un projet commun avec les communes-membres dudit syndicat ayant confirmé leur volonté de participer à cette initiative.

Décision relative à la prolongation d'une ligne de trésorerie

Prolongation de la ligne de crédit ouverte auprès de la Banque BGL BNP Paribas, société anonyme ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, pour un montant de deux millions d'euros (2.000.000 €) et pour une durée d'un (1) an, au taux de référence EURIBOR 1 mois tel que fixé chaque jour, augmenté d'une marge de 0,33 % p.a.

HUIS CLOS : Nomination d'un membre supplémentaire à la commission consultative communale « Kropemann »

Nomination de Mme Danielle SIMON-ARENDE à la commission consultative communale « Kropemann ».

DIVERS :

Lors de sa dernière séance, le conseil communal s'est penché sur plusieurs sujets touchant à la vie locale.

Mme KUFFER a tout d'abord évoqué la célébration d'un 90e anniversaire qui aura lieu le 9 avril à Ospern. Elle s'est réjouie de l'implication des conseillers communaux pour organiser les visites aux jubilaires. Afin d'assurer une représentation équilibrée lors de telles occasions, elle a proposé de constituer à chaque fois une délégation de six membres, composée de trois représentants par fraction.

Un autre point important concernait l'adaptation du règlement sur les cimetières communaux. M. NILLES a informé avoir pris contact avec une autre commune pour s'informer sur l'instauration de concessions funéraires, et s'est mis d'accord de prendre en charge le dossier.

Mme VALENT-WELFRING a soulevé la question de la disponibilité des salles communales durant les travaux de rénovation de la salle polyvalente de Redange, en cours. Elle a demandé si l'ancienne maison curiale d'Ospern pouvait être mise à disposition des associations locales pour leurs réunions. M. le Bourgmestre a assuré que des solutions de remplacement avaient été trouvées, mais que cette maison pourrait être utilisée en cas de pénurie. Avec M. FABER, elle a également suggéré que les responsables communaux veillent à attribuer les salles en fonction des besoins réels – par exemple, éviter l'attribution de grandes salles pour de petites réunions – et que les salles nécessaires aux kermesses soient bloquées à l'avance dans l'agenda communal.

Concernant la mobilité, Mme VALENT-WELFRING a demandé si le passage récent d'un autobus du réseau RGTR dans la rue Hingerchen correspondait à une nouvelle ligne. Elle a aussi signalé que les travaux de réfection des regards de canalisation dans cette rue ne sont pas suffisamment sécurisés, représentant un danger potentiel.

Toujours sur des questions pratiques, elle a demandé un devis pour le nettoyage des poubelles des abonnés, ce à quoi M. GEREKENS a répondu que cette dépense ne figurait pas au budget communal.

M. NILLES s'est enquis de la remise en place du coq sur la tour de l'église de Nagem. M. GEREKENS a expliqué que celui-ci était actuellement en cours de préparation par une firme spécialisée et serait remonté prochainement.

Enfin, M. FABER a déploré l'absence de réinstallation d'un passage pour piétons dans la Grand-Rue à Redange, après l'exécution de travaux de tranchée près des nouvelles résidences.

Avant de clôre, Mme SIMON-ARENDE a rappelé aux conseillers communaux que le Ministre de l'Intérieur avait indiqué qu'il faudrait d'abord passer par le collège échevinal ou le conseil communal avant de solliciter l'autorité de tutelle.
